

COMITÉ D'INTERET LOCAL
de BALAGUIER - LE MANTEAU - L'EGUILLETTE

Association loi 1901 n°134 / 1975 J.O. DU 20-02-75 , mod. n°3 / 03269 J.O. 25-08-1993- **W832000354-**

Siège social : 957 corniche Giovannini - 83500 La Seyne sur mer –

courriel : cilbme@outlook.fr

Procès verbal de l'AG
du CIL de Balaguier-Le Manteau- L'Eguillette
Samedi 15 juin 2019

Ordre du jour

- 1- Mise à jour des cotisations 2019
- 2- Approbation de l'ordre du jour et renouvellement du CA et nouvelles candidatures
- 3- Rapport moral et rapport d'activité : les actions en cours
- 4- Rapport financier
- 5- Dossier Monaco Marine
- 6- Le point sur le Bois sacré
- 7- Le parking du Régina
- 8- Balaguier : Permis pour les fermes aquacoles
Stationnement et ouverture du parking des anciens chantiers du Midi
- 9- Demande d'une boîte à lettres à Tamaris
- 10 -Questions diverses : cinéma, logements sur le terrain des douanes, réfection de la corniche et marquage des passages piétons

Après le renouvellement des cotisations, Christelle Lachaud, la présidente ouvre la séance à 9h30 devant les adhérents et des représentants de la municipalité.

Elle remercie les adhérents pour leur présence ainsi que les invités municipaux : M. Vuillemot, maire de la ville, M. Pacarin, directeur général des services techniques, Mme Garcia du service Allo La Seyne, M. Bruno, adjoint de quartier, M. Ducheix, chef de la Police Municipale, M. Gutierrez, Mme Bicais et Mme Cyrulnick

Elle rappelle que le CIL possède une boîte aux lettres électronique sur laquelle on peut le contacter (il s'agit de cilbme@outlook.fr) ou bien par le biais du site CILBME.fr. géré bénévolement par M. Christian Grard qu'elle remercie. Elle ajoute que pendant cette année le CIL a continué à assister aux différents groupes de travail et conseils de quartier organisés par la Mairie.

2 – L'ordre du jour est approuvé ;

3 – Rapport d'activité

Le CIL a été sollicité par M. Lagarrigue **délégué à la cohésion police population** pour mettre en place un dispositif participation citoyenne, a signé la **pétition de l'association MART**, (à laquelle il adhère) mouvement d'action pour la rade de Toulon concernant la pollution des Corsica-ferries et autres paquebots.. **Mme Lachaud engage à la signer à titre personnel** L'objet de cette pétition est essentiel pour notre santé, Il est important que chacun se sente concerné et se rende compte des pollutions organiques, chimiques, dues aussi à la

présence de déchets, épaves, Nous comptons sur les membres du CIL pour développer ces actions sur le terrain.

Le CIL a assisté aux **réunions du collectif des Cils** et a été sollicités par la métropole pour mettre en place des interlocuteurs représentant le collectif Seynois.

Un loto au profit du téléthon a été organisé ainsi qu'un **nettoyage d'une partie de la corniche**

- Monaco Marine

Le cil a suivi la construction de ce site et s'est battu contre le **mur de clôture**, d'ailleurs il a mandaté un huissier de justice en août dernier pour la vérification de la légalité et la conformité de ce mur qui s'avère légal puisque le service d'urbanisme de la mairie avait approuvé le permis de construire et rehaussé le trottoir.

Des **gènes occasionnées** par cette entreprise ont été constatées. avec des **plaintes des riverains à cause de ses nuisances sonores et des activités très gênantes et polluantes**, Nous parlerons du **permis de construire modificatif déposé par Monaco Marine**.

- Concernant **Bois sacré**, le CIL a reçu la **copie du permis de construire modificatif** accordé le 4/12/2018. Ce permis porte sur la modification du tracé de la conduite eau potable et sur les mesures de contrôles de la qualité de l'eau. Le cil a fait appel auprès du conseil d'état en tant qu'observateur et en qualité d'agir sur ce dossier.

- Le **parking du Régina** : le syndic de la résidence envisage la fermeture ce qui nuirait gravement à la vie du quartier compte tenu des commerces de la place.

Il sera aussi question des permis délivrés pour les **fermes aquacoles à Balaguier** de la rénovation de la corniche et de l'état de la route

Et pour terminer les questions diverses :

1 - posée par M. Carpentier s'agissant des nuisances sonores générées par le **festival cubain** après minuit.

2 - posée par Monsieur Toulhier concernant les **épaves des bateaux**

Chaque point sera repris après la lecture et le vote du rapport financier

3- Compte financier

Voir en annexe

Le compte financier est approuvé par l'AG

Mme Lachaud donne la parole aux élus pour des éclaircissements sur les points 5, 6, 7,8, 9, 10 de l'ordre du jour ;

5 - Monaco Marine :

Mme Lachaud explique que les riverains ont demandé le déplacement du bateau qui est devant leur maison compte tenu de l'absence de tout autre bateau sur le chantier. M. Mirko, interlocuteur de Monaco Marine, très à l'écoute, s'y est engagé.

La police municipale a dû intervenir deux fois pour les nuisances occasionnées par le travail les jours fériés ou le soir.

Dans le permis modificatif, il est prévu d'installer des éoliennes. Les adhérents et riverains s'inquiètent de la nouvelle gêne occasionnée (bruit).

M. Pacarin informe les adhérents que le mur de clôture sera végétalisé par la métropole avec des plantes grimpantes.

Une demande est renouvelée auprès de la mairie pour enlever les tubes encombrants le parking qui jouxte Monaco marine ouvert par la ville.

M. Vuillemot explique que pour cet endroit il a fait la demande d'un arrêt de la navette maritime venant des Sablettes (ligne Toulon Sablettes) pour que les usagers puissent prendre une correspondance pour le port de la Seyne afin d'éviter les bouchons au centre ville. A ce sujet, Mme Zurlatti, adhérente au CIL fait remarquer que l'étude sur l'impact de la circulation qui a été faite au moment du permis de construire de Bois Sacré, a été réalisée pendant des vacances scolaires, à un moment de l'année où la circulation est moindre. Ce ne sont pas 1900 véhicules supplémentaires mais beaucoup plus. A cela va s'ajouter la circulation générée par le cinéma.

M. Vuillemot reprend la parole : Le tramway a été abandonné au profit d'un bus en site propre dont un arrêt est prévu à la gare de La Seyne et à la gare maritime des paquebots. Par ailleurs, il faudrait que la fréquence du bus 83 passe à 20 minutes au lieu de 40 mn car ils sont souvent complets. M. Vuillemot regrette l'absence de bus le dimanche pour les Sablettes, lieu très fréquenté aux beaux jours.

Un adhérent pose la question du parking de Tamaris qui est toujours vide. M. Vuillemot répond, que faute de places sur la navette qui arrive des Sablettes en direction de Toulon, les usagers préfèrent prendre ce moyen de transport aux Sablettes après y avoir laissé leur véhicule. Ce qui explique la désertion de ce parking. La solution serait de multiplier les navettes aux heures de pointe ou de faire de l'arrêt de Tamaris le terminus de cette ligne à la place des Sablettes. Il y a peu de bateaux le week end ce qui provoque l'encombrement de la corniche. Pour information au Mourillon, il ya a trois fois plus de bus et de dessertes !

6- Le point sur le Bois sacré

Un permis modificateur a été déposé sur le lequel il y a un nouveau recours.

Le CIL avait fait appel auprès du conseil d'état en tant qu'observateur et en qualité d'agir sur ce dossier. L'affaire suit son cours.

Au sujet du dépôt sauvages en bas à l'angle de la Corniche et en haut du Bois Sacré au niveau du chemin goudronné, M. Duchex explique qu'il est impossible de relever des adresses sur les objets déposés quand il y en a car seul compte le flagrant délit.

Concernant les dépôts d'ordures sur le parking des douanes, une visite sur site sera faite.

M. le maire rappelle que les déchèteries sont toutes intercommunales. On devrait pouvoir déposer les déchets dans n'importe quelle déchèterie de la métropole mais c'est souvent impossible. Tout cela reste de la théorie !

7- Le parking du Régina

Le projet d'aménagement de la mairie a été refusé.

Une visite sur site avec CIL/Syndic/Riverains/CdQ/Services est prévue pour étudier les possibilités de parking.

8- Balaguier : Permis pour les fermes aquacoles. Stationnement et ouverture du parking des anciens chantiers du Midi

- Le permis de ferme aquacole déposé par M.Otto (SAS Cachalots) a été refusé. L'état permet un développement aquacole mais pas la dégustation ni la restauration.

Un nouveau dossier a été déposé par la société FAM représenté par M. Otto.

Pas d'autres dossiers en cours sur l'Anse de Balaguier à ce jour.

Concernant le parking sur les trottoirs et les barbecues, M. Duchex explique que la police municipale porte une attention particulière à ce secteur. Mais qu'il est difficile de verbaliser les barbecues car le procès verbal ne peut être donné qu'à celui qui a allumé le feu !!!!

- Pour les épaves qui par ailleurs ont été toutes enlevées, c'est du ressort de la DDTM mais la ville est accompagnée l'évacuation des épaves.

- Au sujet des mouillages sauvages, la DDTM a pris en compte ce problème dans le cadre de l'AVAP.

- Le parking sur les anciens chantiers du midi a été ouvert.

- Un adhérent pose une question au sujet du grand terrain derrière les anciens chantiers du Midi, qui sert de décharge et qui est squatté.

La municipalité répond qu'elle va regarder le dossier déjà en cours pour transformation de la tour en habitation alors que le terrain est inconstructible.

9- Boîte aux lettres à Tamaris.

Une boîte aux lettres a été remise en service devant la poste de Tamaris

10 –Questions diverses : cinéma, logements sur le terrain des douanes, réfection de la corniche et marquage des passages piétons

- le cinéma : un recours a été déposé, la mairie est en attente de jugement.

- logements sur le terrain des douanes : le permis de construire fait l'objet d'un recours

- réfection de la corniche : toutes les voiries et trottoirs sont de la compétence de la métropole.

Le budget de la rénovation de la corniche est de 35 à 40 millions d'euros : voirie, assainissement, aménagement annexes (appontement, port du manteau...) sur 5km

Le budget d'investissement de la ville est de 10 à 12 millions d'euros.

Des travaux sont en cours pour l'assainissement

Un adhérent demande à ce que le festival cubain qui est programmé au fort de Balaguier réduise les décibels surtout après minuit. La ville prend note même si le cahier des charges en tient déjà compte.

M. Lagarrigue, ancien commissaire de police est délégué à la Cohésion Police Population. Dans le cadre de la participation citoyenne et compte tenu de la recrudescence des cambriolages surtout dans les quartiers sud, M. Lagarrigue propose un partenariat entre la police municipale, nationale, les associations et des représentants de résidents. Le but est d'être vigilants et de signaler tout acte qui risque de mettre en danger le voisinage proche. Les réunions seront mensuelles et chaque procédure sera pragmatique et sur-mesure. Une adresse mail vous sera communiquée pour les signalements.

Une adhérente fait remarquer que cela ressemble à de la délation, ce qui est risqué. Le commissaire répond qu'il s'agit juste de signaler des actes qui paraissent suspects et non pas d'espionner qui que ce soit.

M. Vuillemot ajoute que ce partenariat a été mis en place à Berthe pour la criminalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 11h 30 et convie l'assemblée à un pot de l'amitié.

La secrétaire

La Présidente

C. Mercinier

Ch. Lachaud